

| | | | |
|----|---|---|---|
| N° | 2 | 9 | 4 |
|----|---|---|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

| | |
|---|---|
| <p>OBJET :</p> <p>- Compte administratif 2011</p> <p>- Budget primitif 2012</p> | <p>L'an deux mil douze</p> <p>Le vendredi 23 mars à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER.</p> <p><i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion annulée du CA du 16 mars 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, Mme LUCOT-AVRIL, M. DECORDE, M. SENECAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN.</p> |
| <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> | <p><u>- Compte administratif 2011</u></p> <p><i>Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du compte administratif 2011 et après s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental, l'adopte à l'unanimité.</i></p> |
| <p>21 février 2012</p> | <p><u>- Budget primitif 2012</u></p> |
| <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> | <p>M. BILLARD présente le projet de BP 2012 lequel tient compte des projets suivants : marché d'étude sur la délimitation des zones humides, marchés d'études et travaux sur la restauration de la continuité écologique, marché d'étude sur la rédaction des documents du SAGE, marché d'étude sur la Gouvernance de l'eau, marché d'étude hydraulique du bassin de Longroy, des animations "nature et pêche", de l'intégration de nouveaux locaux pour l'Institution avec les frais que cela comporte (travaux, loyer, informatique et téléphonie), des actions de communication prévues en 2012, des frais de sous-traitance liés à l'animation du DOCOB Natura 2000 du site FR2200363 pour 2012, du remplacement d'un véhicule, des frais inhérents aux postes des 8 salariés de l'EPTB,...</p> |
| <p>Présents 4</p> | <p><i>Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de budget, adopte à l'unanimité ce BP 2012 dont les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent à hauteur, respectivement, de 370 000€ et 670 000€.</i></p> |
| <p>Votants 4</p> | <p><i>Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, décide que les budgets seront votés au CHAPITRE BUDGÉTAIRE.</i></p> |
| | <p><u>Travaux de réhabilitation des nouveaux locaux de l'Institution</u></p> <p><i>Dans le cadre des travaux à effectuer pour les futurs locaux de l'EPTB, les membres du Conseil habilite Mme la Présidente à signer et engager les dépenses correspondantes à cette réhabilitation, à signer le cas échéant un avenant "travaux" à la convention de location des locaux déjà existante et toutes autres pièces en lien avec ces travaux (convention chantier-école,...). Ces dépenses sont inscrites au BP 2012.</i></p> <p><u>Gratification des stagiaires</u></p> <p><i>Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident :</i></p> |

1. de la possibilité de verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public,
2. que la gratification accordée ne pourra pas dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,
3. de laisser à Mme la Présidente le soin de fixer le montant des gratifications et de signer toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages et à l'octroi d'une gratification (convention de partenariat,...).

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012/62 du BP 2012.

Ligne de trésorerie, emprunt, autres opérations bancaires

Compte tenu qu'il existe une possibilité pour l'Institution de connaître un déficit de trésorerie au cours de cette année 2012, le Conseil d'administration autorise Mme la Présidente à souscrire en cas de besoin, une ligne de trésorerie, un prêt relais, un emprunt ou toute autre opération bancaire nécessaire au bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution dans la limite de 300 000€.

Opérations d'ordre budgétaire

Au vu des opérations d'ordre budgétaire qui seront faites en 2012 pour apurer certaines lignes comptables, le Conseil d'administration autorise, dans le cadre du vote de ce budget, l'ouverture des comptes de classe 45.

Récupération de la TVA sur certaines opérations d'investissement chez des propriétaires privés

Après avis de la Direction Régionale des Finances Publiques, les opérations d'investissement qui seront faites dans le cadre des opérations de restauration de la continuité écologique sur des propriétés privées, pourront permettre à l'Institution de récupérer la TVA. Les membres du Conseil habilite Mme la Présidente à récupérer la TVA sur les opérations le permettant et à solliciter la procédure de rescrit sur ce point.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRÉSLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com